

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-298

présenté par

Mme Joncour, Mme Auzanot, Mme Bamana, M. Baubry, Mme Blanc, M. Boccaletti,
M. Boulogne, M. de Fleurian, Mme Diaz, M. Evrard, M. Gabarron, M. Gery,
Mme Florence Goulet, M. Guitton, M. Jenft, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Levavasseur,
M. Limongi, M. David Magnier, M. Patrice Martin, Mme Alexandra Masson, M. Meurin,
Mme Ménaché, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Tonussi, M. Vos et Mme Dogor-Such

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Justice »**

<p>Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Au programme 166, "Justice judiciaire" :</p>

Après l'alinéa 968, insérer l'alinéa suivant :

"Nombre de dossiers de non présentation d'enfants ouverts et jugés par juridiction et par mois".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance vise à mesurer la réactivité de la justice pénale dans le traitement des infractions de non présentation d'enfants. Il répond au constat d'une augmentation des plaintes et d'une disparité territoriale dans leur traitement. Le suivi régulier du nombre de dossiers ouverts et jugés par juridiction permettra d'évaluer les délais de traitement, d'adapter les moyens et de renforcer la transparence de la réponse judiciaire en matière familiale.

Mode de calcul : Le numérateur correspond au nombre de dossiers de non présentation d'enfants jugés au cours du mois considéré dans chaque juridiction. Le dénominateur correspond au nombre total de dossiers de non présentation d'enfants ouverts.

Sources de données : ministère de la Justice

Fréquence : mensuelle